

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
124-06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'établissement public intercommunal de santé : Hôpitaux des Portes de Camargue pour le financement de la rénovation du bâtiment de l'hôpital de Tarascon (remise aux normes du système de sécurité).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'établissement public de santé intercommunal les Hôpitaux des Portes de Camargue est issu de la fusion des hôpitaux de Tarascon et de Beaucaire. L'établissement est par ailleurs en direction commune avec le Centre hospitalier d'Arles, l'EHPAD de Saint Rémy de Provence et l'EHPAD de Maussane les Alpilles.

L'établissement a élaboré un schéma directeur immobilier avec pour objectif la remise aux normes du bâtiment principal et notamment de son système de sécurité incendie. Le Plan Global de Financement Pluriannuel approuvé par l'Agence Régionale de Santé prévoit, dans le cadre de la rénovation, un recours à l'emprunt de plus d'un million d'euros.

Le coût total de l'opération s'élève à 1,3 million d'euros, dont 1.021.000 € seront financés par deux prêts souscrits pour 50 % auprès de la banque Crédit Agricole et 50 % auprès de la Caisse d'Épargne. Le Département est sollicité pour apporter une garantie d'emprunt de 100 % du prêt du Crédit Agricole de 510.500 €

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées en annexe.

Il s'agit d'une première demande de garantie de l'établissement public intercommunal de santé : les Hôpitaux des Portes de Camargue.

La garantie d'emprunt est assortie d'une convention qui sera signée par l'organisme et le Département. Le Département signera également le contrat de prêt.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL